

23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Atelier n°18

Les activités Agro-pastorales :
un atout pour l'Armée

Date : 01/12/2023

<u>Animateur(s) :</u>	<ul style="list-style-type: none">➤ Mme Justine VIDAL – Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Nouvelle Aquitaine➤ M. Thomas STANNARD – Fédération des CEN
<u>Rapporteur(s) :</u>	<ul style="list-style-type: none">➤ Mme Manon VIEL – Fédération des CEN
<u>Intervenants :</u>	<ul style="list-style-type: none">➤ Mme Margot Houalet et Mme Nabila Guilleux – Ministère des Armées (MINARM) / DTIE➤ Mme Anne Sophie Romy (excusée) – MINARM / EMAT➤ Mme Justine Vidal - CEN Nouvelle Aquitaine (CEN NA)➤ M. Jérôme Sureau - MINARM / ENSOA➤ M. Loïc Léglise – CEN Hauts de France➤ M. Alexandre Colosio - MINARM / EMZD Bordeaux➤ M. Damien Grima - CEN Rhône-Alpes (CEN RA)➤ Mme Florence Ménétrier - CEN PACA➤ M. Jérôme Limagne – MINARM / ESID de Lyon
<u>Contexte :</u>	<p>Les terrains militaires abritent des milieux agropastoraux ayant été soustraits aux modifications majeures qu'ont connus les espaces ruraux en France. Ils sont les témoins d'une biodiversité préservée.</p> <p>En partenariat avec les Conservatoires d'espaces naturels, le ministère des Armées met en œuvre des contrats agro-pastoraux avec les agriculteurs locaux qui sont favorables à l'expression d'une biodiversité remarquable.</p>
<u>Problématique et objectifs :</u>	<p>Cet atelier visera à s'intéresser aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Quel état des lieux des activités agricoles à l'échelle nationale sur les terrains militaires ?➤ Quels retours d'expériences pour concilier préparation opérationnelle des Armées et gestion agricole ?➤ Quelles pistes de travail pour favoriser l'émergence de nouvelles collaborations ?

23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Atelier n°18

Les activités Agro-pastorales :
un atout pour l'Armée

Date : 01/12/2023

Contenu :
(Sujets et
interventions)

Les différentes présentations sont jointes au présent compte-rendu dans le diaporama téléchargeable sur <https://congresdescens.fr>.

Séquence 1 – Préparation opérationnelle, biodiversité et agriculture : les enjeux du Ministère des Armées

- **Présentation de la politique biodiversité du Ministère des Armées** - Margot Houalet (MINARM)
- **A la recherche d'une gestion durable des espaces d'entraînement : l'agriculture : une solution d'entretien des terrains militaires** - Alexandre Colosio (MINARM)
- **Etat des lieux du pastoralisme sur les terrains militaires** – Nabila Guilleux (MINARM)

Séquence 2 – Retours d'expériences des projets agricoles et de pastoralisme en terrain militaire

- **Modèle de mise en œuvre du pâturage et mesures agro-environnementales sur le camp d'Avon** – Justine Vidal (CEN NA) et Jérôme Sureau (MINARM)
- **Mise en œuvre du pâturage sur le camp de Sissonne** - Loïc Léglise (CEN Hauts de France)

Echanges avec la salle :

- Alain Laplace (CEN Pays de la Loire) : quelle est la surface contractualisée en MAEC ?
- Justine Vidal (CEN NA) : sur le camp d'Avon, les 5 exploitations agricoles sont concernées par des MAEC sur la totalité des surfaces pâturées

- René Rosoux (vice-président du CEN Centre – Val de Loire) : est-ce que les terrains militaires sont loués gratuitement ? les pâturages sont-ils concernés par de la pollution suite aux tirs ?

- Jérôme Sureau (ENSOA) et Justine Vidal (CEN NA) : à Avon, il s'agit d'activité de manœuvre à pied donc non concerné par de la pollution liée à des tirs, et le risque historique est bien connu via des études spécifiques. Il n'est pas possible d'avoir d'AOT sur un secteur avec des risques pyrotechniques, ce serait refusé par l'ESID qui connaît l'état des lieux de pollution historique.

Sur Avon, les terrains sont loués via un appel d'offre géré par les Domaines (il ne s'agit pas d'une AOT mais d'un droit d'usage = Soumission). Pour la location, ce sont les agriculteurs qui répondent à l'appel d'offres qui proposent un montant, ce n'est pas conclu à titre gracieux.

Jérôme Sureau ne connaît pas le montant car l'ENSOA n'est pas propriétaire des terrains, c'est la DGFIP qui s'en occupe.

Les soumissions ne sont pas concernées par de la tacite reconduction. L'appel d'offre est renouvelé tous les 5 ans.

23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Atelier n°18

Les activités Agro-pastorales :
un atout pour l'Armée

Date : 01/12/2023

Il est essayé de faire concorder les périodes des soumissions et avec celles des MAEC car toutes 2 pour 5 ans mais c'est compliqué (notamment parce que les durées des contrats MAEC évoluent en fonction des programmations des fonds européens). Les soumissions concernent des exploitations agricoles dont les sièges sont à proximité immédiate du terrain militaire, elles favorisent donc une agriculture locale.

-Catherine Jourdain (administratrice FCEN) : les types de contractualisation entre agriculteurs et Armée sont divers. Une étude a-t-elle été faite sur les avantages et inconvénients des différents types de contrats possibles ?

-Nabila Guilleux (DTIE) : l'étude présentée de Charlotte Dehays précise les avantages/inconvénients de chaque type de contractualisation, avec des préconisations pour chaque type de contrat pour les différents acteurs. Mais en effet le type de contrat à privilégier est complexe et dépend de nombreux facteurs.

-Olivier Vannucci (CEN NA) : concernant les besoins de l'agriculteur pour le pâturage, le MINARM peut-il aider financièrement, notamment hors périmètre Natura 2000 (ex : abreuvoirs, parcs de contention) ?

-Justine Vidal (CEN NA) : sur Avon, tout est à la charge de l'agriculteur

- Alexandre Colosio (EMZD Bordeaux) : Sur Canjuers & Captieux, des clôtures sont prises en charge par le MINARM, mais c'est du cas par cas

-Julien Ventroux (CEN NA) : rappelle le caractère peu stable des AOT, ce n'est pas pérenne pour l'agriculteur

- Loïc Léglise (CEN Hauts de France) : les MAEC contractualisées par les agriculteurs permettent d'investir dans du matériel (cuve à eau, clôtures électriques...).

- Margot Houalet (DTIE) : sur Sissonne il y a de nouveaux agriculteurs, sur Avon la situation est plutôt stable. Comment expliquer la différence ?

-Loïc Léglise (CEN Hauts de France) : en réalité sur Sissonne la situation est stable également, c'est juste qu'il y a toujours une année test qui est organisée pour s'assurer que l'agriculteur est sérieux. Il y a eu des cas où l'agriculteur et/ou ses pratiques ne convenaient pas aux enjeux écologiques ou au contexte spécifique des terrains militaires donc cette année test est utile.

Sur les secteurs où le CEN fait des travaux de réouverture de milieux (dossiers FIE), cela crée de nouveaux secteurs ouverts, et c'est du coup ce genre de nouveaux secteurs qui sont ensuite proposés au pâturage pour de nouveaux agriculteurs. Aucun secteur n'est réouvert si l'entretien n'est pas assuré par la suite.

-Alice BUTIN CEN Franche Comté : les éleveurs déclarent-ils leurs surfaces à la PAC ?

-Loïc Léglise (CEN Hauts de France) : oui à Sissonne, puisqu'ils bénéficient aussi des MAEC et qu'une surface MAEC doit être déclarée à la PAC.

-Margot Houalet (DTIE) : le camp a-t-il un droit de regard sur les éleveurs ?

-Loïc Léglise (CEN Hauts de France) : non, car ils n'ont pas la compétence en interne. Ils sont bien sûr consultés mais c'est le CEN qui a la vision technique et donc les capacités

23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Atelier n°18

Les activités Agro-pastorales :
un atout pour l'Armée

Date : 01/12/2023

pour juger. Une relation de confiance est instaurée, et un partage de l'info est à noter entre le CEN et le terrain militaire, avec des points réguliers organisés.

-René Rosoux (vice-président du CEN Centre – Val de Loire) : jusqu'où va le rôle du CEN ? par ex dans l'interdiction d'utilisation d'herbicides ? dans les dates de fauche ? quel contrôle des activités de chasse ?

-Justine Vidal (CEN NA) : Sur Avon, les produits phytosanitaires sont interdits. Pour la chasse, on est sur un autre sujet : sur Avon il y a un bail de chasse et le CEN fait aussi des préconisations sur ce bail de chasse, mais ce sont deux sujets différents. Il est important de noter que le rôle du CEN est toujours d'être dans le conseil, le CEN n'a pas vocation à interdire des choses, mais formule des propositions sur les interdictions envisagées, les dates de fauches, de taille des haies ...

-Loïc Léglise (CEN Hauts de France) : sur Sissonne, il y a 120 ha fauchés, en MAEC fauche tardive (au 1er juillet), mais le CEN en plus de ça impose une date de fauche aussi.

- Alexandre Colosio (EMZD SO) : attention, le sujet principal des terrains militaires est bien l'entraînement des forces. Les planifications sont parfois délicates entre les activités militaires, la chasse, l'agriculture et les autres usages potentiels. Le partenariat est positif avec les CEN mais il ne s'agit pas d'oublier la vocation première des terrains militaires.

-Laura Duvignacq (EDF Renouvelables) : le cahier des charges est-il revu régulièrement ? quels inventaires sont réalisés pour adapter ce cahier des charges ? Autre question concernant le risque incendie : une gestion particulière est-elle faite ? Les terrains militaires sont-ils soumis aux OLD (obligations légales de défrichement) ? quelle articulation entre les enjeux incendies/biodiversité ?

- Loïc Léglise (CEN Hauts de France) : le pâturage est pour le CEN un outil de gestion, il est donc important de l'évaluer. Un diagnostic est réalisé avant et après pâturage, et d'autres inventaires sont faits dans le cadre des plans de gestion des sites. Des bénévoles sont impliqués dans les inventaires.

Pour les OLD, ce n'est pas obligatoire à Sissonne malgré le risque incendie en effet élevé, s'agissant d'un terrain militaire. Les réouvertures de milieux sont réfléchies pour que ça crée un effet pare-feu.

- Adjudant-chef Hizette (Avon) : sur Avon, il y a des périodes et des zonages où les fauches sont interdites selon une réglementation départementale ainsi que celle du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

- Laura Duvignacq (EDF Renouvelables) : en Nouvelle Aquitaine, les timings d'entretien de la végétation pour le risque incendie correspondent au moment où la biodiversité est la plus sensible, il est donc délicat de concilier les deux enjeux.

-Justine Vidal (CEN NA) : avec des actions de gestion réalisées par pâturage, les calendriers correspondent mieux.

- Marek Banasiak (CEN Pays de la Loire) : pour Sissonne, les secteurs pâturés sont finalement assez peu développés sur le camp par rapport à la surface totale, comment sont gérés le reste des milieux ouverts ?

23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Atelier n°18

Les activités Agro-pastorales :
un atout pour l'Armée

Date : 01/12/2023

- Loïc Léglise (CEN Hauts de France) : Sur le camp, on a de la végétation à très faible dynamique (sols calcaires pauvres). Pour la gestion des autres secteurs, du broyage mécanique avec ou sans exportation est réalisé ainsi que de la fauche agricole en partenariat avec des agriculteurs. L'an prochain : 70 ha sont prévus en broyage mécanique.

- Alexandre Colosio (EMZD SO) : sur certains secteurs en Nouvelle-Aquitaine, brûlage dirigé sur des surfaces allant jusqu'à 70 ha

-Quelle communication des partenariats avec l'Armée ?

- Thomas Stannard (FCEN), Margot Houalet (DTIE) : le grand public est souvent surpris par ces partenariats. La valorisation des partenariats est l'un des objectifs du LIFE NaturArmy. Quelques exemples : site Internet dédié <https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/> ; stand au Congrès mondial de la Nature de l'UICN de 2021 ; vidéo dans le cadre du [Tour de France de la biodiversité](#) ; stand du MINARM au Salon des Maires ; meetings aériens, vidéo sur les camps de Champagne (CEN CA). Il est bien rappelé qu'il ne s'agit pas du cœur d'activités du MINARM.

-Loïc Léglise (CEN Hauts de France) : à Sissonne, l'organisation d'un évènement grand public autour de la transhumance permet de rappeler les enjeux. Des sorties nature sont aussi organisées en lien avec les autorités militaires.

Témoignages :

- **Restauration et préservation des prairies steppiques sur le camp militaire de La Valbonne grâce au pastoralisme –Damien Grima (CEN RA)**
- **La concertation entre agriculteurs et ministère des Armées dans le cadre de la compensation écologique innovante en faveur de l'Outarde canepetière - Florence Ménétrier (CEN PACA) / Jérôme Limagne (MINARM)**
- **Le pastoralisme sur Captieux – Alexandre Colosio (MINARM)**

Séquence 3 : Echanges avec la salle

Ressource utile à consulter en complément de l'intervention d'Alexandre Colosio : en 2014, un rapport de l'ONF a étudié le pâturage sur le site de Captieux. Il est consultable [ici](#) et une synthèse est disponible [ici](#)

-Adrien Bertoni (CEN CA) : concernant le projet de compensation lié à l'Outarde sur la BA115 d'Orange, quel délai y a-t-il eu entre l'émergence du projet et la réalisation ?

-Jérôme Limagne (ESID Lyon) : 2 ans, soit un délai très contraint !

- Julian Branciforti (CEN NA) : Question sur les indemnités compensatrices sur les 49 ha ?

-Jérôme Limagne (ESID Lyon) : montant non divulgué mais elles sont à l'avantage des agriculteurs concernés.

-Quel a été le ratio de compensation ?

-Ratio de 10, l'impact permanent était de 0.27 ha et donc compensation de 2.7ha

Atelier n°18

Les activités Agro-pastorales :
un atout pour l'Armée

Date : 01/12/2023

23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

-Bernard Destrieux (CEN Franche-Comté) : quel type de clôture est utilisé pour le pâturage sur les terrains militaires, et plus particulièrement, quels types de piquets en lien avec les risques pyrotechniques ?

-Damien Grima (CEN Rhône-Alpes) : Sur la Valbonne le pâturage se fait uniquement sur des zones où le risque pyrotechnique est faible et où il est possible de mettre des clôtures. Le CEN a un détecteur de métaux sur certains secteurs.

-Damien Grima (CEN Rhône-Alpes) : quelle a été la circulation de l'information sur ce projet relatif à l'outarde ?

-Thomas Stannard (FCEN) : ce sujet a justement été étudié de plus près dans le cadre du LIFE NaturArmy, puisqu'une action concerne l'application de la réglementation environnementale sur les terrains militaires. Une fiche de retour d'expériences a été renseignée pour étudier comment l'information a circulé et fournir des préconisations pour améliorer le process. Cette fiche peut être consultée pour inspirer d'autres projets et elle alimentera la rédaction d'un process national dédié à l'application de la réglementation environnementale sur les terrains militaires.

- Philippe CHAVAREN (Vinci Autoroute) : sur tous les terrains militaires où il y a des tirs et donc des risques de tuer des espèces protégées, l'Armée a-t-elle des autorisations de dérogation permanentes ?

-Julien Ventroux (CEN NA) : les infrastructures de l'Armée de Terre ont une faible surface en réalité, ce sont les gabarits de tir qui sont très grands ; et les espèces intègrent cet aléa et s'adaptent aux zonages de zones de tir/zones de manœuvre. Il y a un faible risque de destruction par les activités militaires

-Margot Houalet (DTIE) : le Ministère des Armées ne possède pas de dérogation par principe ; les espèces s'habituent aux activités. Par contre sur les aires protégées (RN, PNR etc.), comme il y a souvent des interdictions de tir, les militaires ont dans ce cas des dérogations pour réaliser leurs activités

-Julien Ventroux (CEN NA) : justement, l'un des objectifs de gestion c'est de créer des patchs pour avoir une mosaïque de milieux pour assurer la survie de ces espèces

-Jérôme Limagne (ESID Lyon) : sur la BA126 de Solenzara, avec le péril aviaire, il y a un arrêté préfectoral qui autorise la base à procéder à de l'effarouchement et abattage de certaines espèces spécifiées dans l'arrêté

-Damien Grima (CEN Rhône-Alpes) : des études montrent des différences de comportement des animaux selon qu'ils sont soumis à des activités de chasse ou des activités militaires. Il y a donc de l'habituation des animaux qui est documentée. Ce sujet a notamment été étudié dans le cadre de la réintroduction de l'outarde.

- Thomas Stannard (FCEN), Julie Garcin (MNHN) : des études sont justement en cours sur les interactions entre les activités militaires et la biodiversité dans le cadre du LIFE NaturArmy (UBO) et par le MNHN. Les études montrent que les terrains militaires sont finalement tellement intéressants pour la faune que les activités de tir ne les perturbent pas plus que ça. Les interactions ne sont pas forcément bien connues (exemple d'un hélicoptère qui devait passer au-dessus d'une colonie de goélands en période de reproduction, présumé de perturbation mais qui en fait n'a pas eu lieu)

Atelier n°18

Les activités Agro-pastorales :
un atout pour l'Armée

Date : 01/12/2023

23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

	<p>-Bernard Destrieux (CEN Franche-Comté) : au même titre que cet atelier pendant le Congrès, est ce que ce genre de séquences existe entre les militaires ?</p> <p>-Alexandre Colosio (EMZD SO) : en effet, l'EMZD SO a organisé une réunion de retours d'expériences en 2021, mais cet atelier pendant le Congrès va inspirer d'autres échanges par la suite.</p>
<p>Synthèse : (Conclusions de l'atelier)</p>	<p>Le pastoralisme permet d'apporter une réponse adaptée aux principaux enjeux des terrains militaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• Maintenir les milieux ouverts pour la préparation opérationnelle <p>Le pastoralisme répond aux besoins d'entretien des immenses surfaces de milieux ouverts présents sur les terrains militaires. Il permet ainsi de maintenir fonctionnels des espaces pour l'entraînement des forces armées, vocation première de ces terrains. De plus, il assure la réponse aux obligations réglementaires, liées à la Défense contre les incendies (pares-feux) ou dans le cadre de mise en place de projets d'aménagements. Les partenariats gagnant-gagnant initiés avec les agriculteurs locaux permettent, dans certaines régions, d'assurer une disponibilité en surfaces agricoles pour le maintien de l'élevage. Les projets pastoraux s'intègrent donc dans un tissu économique local.</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre une gestion durable des espaces d'entraînement et la politique biodiversité du ministère des Armées <p>Le pastoralisme est un outil de gestion adapté aux nombreux enjeux biodiversité présents sur les terrains militaires. Il permet particulièrement la restauration et conservation des pelouses d'intérêt communautaire (notamment sur les sites Natura 2000).</p> <p>L'intervention des Conservatoires d'espaces est variable et dépendant des enjeux territoriaux et partenariaux, à la fois avec les autorités militaires et avec les agriculteurs. Le montage de ces projets fait l'objet d'une gouvernance spécifique, faisant intervenir un grand nombre d'acteurs, notamment militaires pour concrétiser la mise en œuvre de projets pastoraux. De leur côté, les CEN apportent un accompagnement technique et une expertise naturaliste pour la gestion écologique, parfois en tant que partenaire écologique ou en tant qu'animateur Natura 2000.</p> <p>La mise en place de pratiques pastorales extensives et favorables à la biodiversité sont cadrées par des cahiers des charges (contrats de pâturage, AOT, marché ou adjudications) et/ou des Mesures Agro-environnementale et Climatiques (MAEC) qui offrent des incitations financières indispensables. D'autres leviers financiers sont également mobilisés (FITE, projet LIFE, stratégie ministérielle pour la biodiversité, compensation écologique, contrats Natura 2000...) pour mettre en œuvre cette gestion durable des espaces d'entraînement. Les retours d'expériences proposés permettront d'inspirer d'autres échanges à l'avenir.</p>